

CC Portes Briardes Entre Villes et Forêts

Historique

La Communauté de Communes Portes Briardes entre Villes et Forêts a délibéré le 10 juin 2014 pour demander son adhésion à Seine-et-Marne Numérique, qui est effective depuis le 22 novembre 2014.

Communes

La Communauté de Communes Portes Briardes entre Villes et Forêts est composée de 5 communes.

Elle comprend : Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny, Ozoir-la-Ferrière et Tournan-en-Brie.

Technologies choisies par l'intercommunalité

- Déploiements de fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH/FttE) sur le territoire des communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Tournan-en-Brie
- La commune de Gretz-Armainvilliers a, en 2010, mis en place 5 opérations de montée en débit. Leur exploitation a été reprise par Seine-et-Marne Numérique.

Cas particulier des zones AMII

Sur le territoire de la commune d'Ozoir-la-Ferrière, dite en zone AMII, les déploiements FttH seront effectués par la société Orange.